

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2022, il sera procédé durant **43 jours, du samedi 10 décembre 2022 à 9h au samedi 21 janvier 2023 à 12h inclus**, en mairies de Bou et Combleux et au siège d'Orléans Métropole à l'enquête publique relative à **la création d'une zone agricole protégée à Bou et Combleux**.

M. Thibault MARIE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit **du samedi 10 décembre 2022 à 9h au samedi 21 janvier 2023 à 12h inclus**, les pièces du dossier afférent à l'enquête précitée, seront tenues à disposition du public en mairie de Bou et Combleux et au siège d'Orléans Métropole où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants :

En mairie de Bou :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h
- Le mardi et le vendredi de 14h30 à 17h30

En mairie de Combleux :

- Le lundi de 14h à 18h
- Le mercredi de 10h à 12h
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 8h à 12h

Au siège d'Orléans Métropole (siège de l'enquête publique) :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- fermeture le samedi.

La consultation du dossier sera également possible depuis le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr « rubrique publications – enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale – aménagement et urbanisme – enquêtes publiques en cours ».

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique en mairies de Bou et Combleux.

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts dans chaque lieu d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Thibault MARIE, au siège d'Orléans Métropole (siège de l'enquête : 5 Place du 6 Juin 1944 - 45000 Orléans), où elles seront annexées aux registres d'enquête.

Les observations pourront également être formulées à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : projet de création d'une ZAP à Bou et Combleux.

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le samedi 10 décembre 2022 de 9h à 12h en mairie de Bou
- le vendredi 16 décembre 2022 de 9h à 12h en mairie de Combleux
- le mardi 3 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 en mairie de Bou
- le samedi 21 janvier 2023 de 9h à 12h en mairie de Combleux.

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction de la compétitivité et de l'emploi d'Orléans Métropole (téléphone : 06 86 92 44 56, courriel : fanny.jaillot@orleans-metropole.fr).

Le présent avis est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : www.loiret.gouv.fr – rubriques : « publications » – « enquêtes publiques en cours ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an, en mairies de Bou et Combleux, au siège d'Orléans Métropole ainsi qu'à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et sur le site des services de l'Etat du Loiret.

Au terme de la procédure, le projet de création de ZAP sera soumis à l'avis du conseil métropolitain d'Orléans Métropole.

Après réception de cet avis, la préfète statuera par arrêté sur le projet de création de ZAP à Bou et Combleux.